



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Septembre 2021

CO 298 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, FORET Clément, REGALDI Sylvie, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, JACQUES Lucie, ROMANET Claude, TRONCHET Guy, VINCENT Jérôme, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Cathy, HENARD Stéphane à MOREL Denis, DECOTE Yves à VIONNET André, BRENIAUX Denis à BERTHOD BLANC Aurélien, CETRE Jean François à BRUNEL Bernard, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BONNET Dominique, LAMBERT Véronique à GAILLARD Jean François, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAUBIER Bernard à JACQUES Lucie, CHOULOT Alain à VINCENT Jérôme,

Etaient Excusés : GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, FEVRE Michel, BENETRUY Sylvain, BAUPOIL Jean Luc, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Etaient absents : VIENNET Rémy, CARDOT Audrey, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, JACQUES Sébastien, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël

Secrétaire de séance : Guy Tronchet

Convocation faite le : 21 Septembre 2021

Objet : Contrat de projet – Conseiller Numérique Maisons France Services

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 II ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération n° CO 220 DE du 06 avril 2021 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 6 mars 2018 n° CO 011 DE relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2020 n° CO 010 DE relative à la définition des différents groupes par catégorie, de l'instauration de montants planchers fixe annuel d'IFSE par groupe et de l'instauration de critères supplémentaires permettant d'évaluer le niveau de responsabilité et d'expertise ;

Objet : Contrat de projet – Conseiller Numérique Maisons France Services

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant :

1 / Conseiller Numérique France Services – Réseau des Maisons France Services Cœur du Jura

Dans l'appel à manifestation pour les collectivités territoriales et leurs regroupement 2020, le Secrétaire d'état chargé de la transition numérique et des communications électroniques pose l'ambition de rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français et ainsi favoriser l'inclusion numérique.

250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Cette enveloppe financière s'inscrit dans une dynamique et une architecture d'actions collectives déjà mise en œuvre depuis 2018.

Grâce à ce plan, le Gouvernement agit sur trois axes :

- 1- 4000 conseillers numériques formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français
- 2- Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent la formation des agents
- 3- Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls

Cet appel à manifestation est la déclinaison opérationnelle du premier axe : le recrutement, la formation et le déploiement en activité de 4000 conseillers numériques.

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur trois thématiques :

- Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne...
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles...
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.

La CCAPS s'inscrit déjà dans un accompagnement de proximité par ses trois Maisons France Services et la présence de 6 agents « accompagnateur ». Le recrutement d'un conseiller numérique permet de renforcer cette démarche, d'être au plus proche du citoyen et de concourir à la diminution de la fracture numérique sur le territoire.

Pour cela, l'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services et aura les missions suivantes :

- Accueillir physiquement et par téléphone les usagers et partenaires,
- Accompagner les usagers dans les usages numériques en vue de les rendre familiers et autonomes en la matière,
- Guider les usagers à l'utilisation des espaces personnels en ligne,
- Accompagner les usagers dans les techniques de recherche d'emploi en ligne,
- Préparer et animer des ateliers d'initiation au numérique.

Pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services - Réseau des Maisons France Services à temps complet. L'emploi sera classé dans la catégorie C.

La rémunération sera déterminée selon la grille du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021
CO 298 DE (SUITE)

Objet : Contrat de projet – Conseiller Numérique Maisons France Services

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Aide attendue : 50 000 € sur 2 ans

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / Recrute un contrat de projet pour répondre aux besoins temporaires de la collectivité afin de mener à bien les projets sur le grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions de Conseiller Numérique, pour le Dispositif Numérique du réseau des Maisons France Services – Cœur du Jura, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h (Temps Complet) à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 2 ans ;
- 2 / Inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2021 ;
- 3 / Adopte les créations de postes sur des emplois non permanents ;
- 4 / Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210928-CO298DE_2021-DE